

APPEL AUX ÉLU·E·S D'ALM

Épargnez 54 ha de zones humides !

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) d'Angers Loire Métropole est en cours de révision. Dans ce cadre, 54 ha de zones humides sont menacées de destruction.

C'est quoi les zones humides ?

Ce sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée.

Ça sert à quoi ?

Elles jouent, notamment, un rôle d'**épuration des eaux** et de **régulation** du débit de l'eau en stockant l'eau trop abondante (ralentissement des crues) et en la restituant progressivement en période de basses-eaux (soutien d'étiage).

Ce sont des foyers de **biodiversité**. Elles comptent parmi les milieux naturels les plus riches du monde en faune et en flore. Bien qu'elles ne couvrent que 3 % du territoire, elles accueillent un tiers des espèces animales et végétales et la moitié des espèces d'oiseaux¹. Elles peuvent servir notamment d'étapes migratoires, de lieux de reproduction ou d'hivernage ou seulement de zones d'alimentation.

Les zones humides regroupent les écosystèmes les plus **productifs** de la planète. À ce titre, elle jouent un rôle important dans la séquestration du carbone. La valeur moyenne des biens et services annuels d'un hectare de zone humide est comprise entre 2 400 et 4 400 € par an²

Or, 85 % des zones humides mondiales risquent de disparaître³. Au XX^e siècle, elles ont régressé de 67 % en France métropolitaine⁴ et de moitié sur le Maine-et-Loire¹.

Ici

Sur Angers Loire Métropole, 54 ha de zones humides sont considérées dans le PLUi comme des zones potentiellement aménageables d'ici 2027.

Nous vous demandons, élu·e·s d'ALM, de n'approuver la révision du PLUi qu'à condition d'exclure définitivement toutes les zones humides de l'agglomération de tout aménagement et de faire d'Angers Loire Métropole un des premiers territoires à appliquer le *zéro artificialisation nette* pour ses zones humides.

1 Communication de la Sauvegarde de l'Anjou.

2 « Évaluation économique des services rendus par les zones humides » ; Collection « Études et documents » du Service de l'Économie, de l'Évaluation et de l'Intégration du Développement Durable (SEEIDD) du Commissariat général au Développement durable (CGDD) ; Études & documents, no 23, juin 2010

3 Selon le rapport de l'ONU sur la biodiversité (6 mai 2019) dans https://fr.wikipedia.org/wiki/Zone_humide.

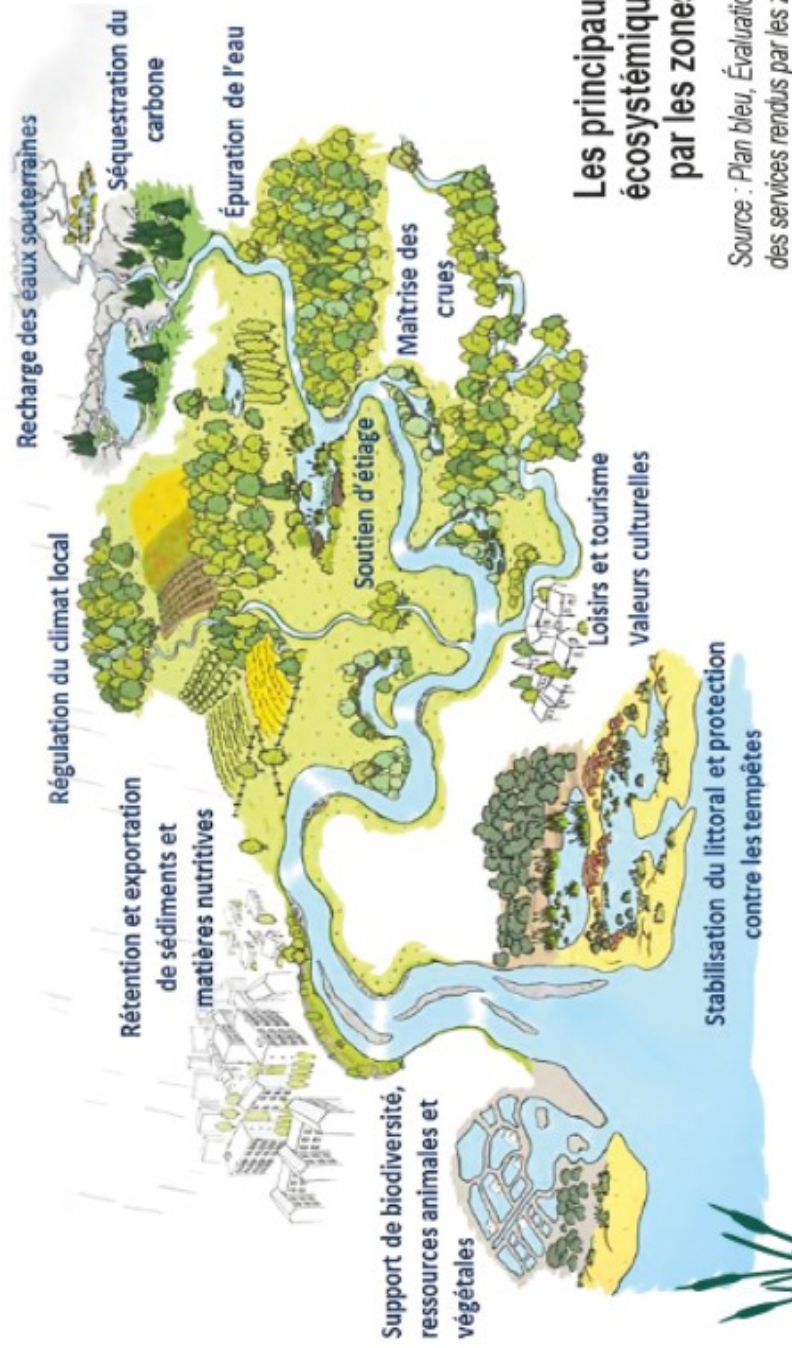
4 https://fr.wikipedia.org/wiki/Zone_humide#Un_patrimoine_en_danger

Pourquoi les préserver ?

Ces milieux d'exception sont porteurs d'enjeux écologiques et sociétaux forts :

pour la valeur intrinsèque de la richesse animale et végétale qu'ils abritent et de leurs fonctions écologiques (hydrologique, biogéochimique et d'habitat naturel).

pour les « services écosystémiques » qui en découlent et qui sont reconnus comme des bénéfices pour l'humanité³.



Source : Plan bleu, Évaluation économique des services rendus par les zones humides